

# Déclaration Liminaire

**Du Comité Social d'Administration (CSA)**

**De la DIRPJJ Grand Centre du 13 juin 2024**

« *Quand on suit une mauvaise route, plus on marche vite, plus on s'égaré* »

Denis DIDEROT



Monsieur le Président,

Vous nous convoquez pour un Comité Social d'Administration dans un contexte social chaotique dont il est important de rappeler les conséquences occasionnées au sein de notre institution avec les annonces gouvernementales venant attaquer les principes fondamentaux de la justice des mineurs. De plus, la fracture politique actuelle très inquiétante vient déstabiliser la France avec l'annonce de la dissolution de l'Assemblée Nationale annoncée par le Président pouvant avoir des conséquences plus que néfastes pour la Protection Judiciaire de la Jeunesse. A la veille des congés d'été et des jeux olympiques, dans un calendrier extrêmement réduit, ce ne sera pas forcément propice à l'organisation de débats démocratiques sereins.

Les militant-es de notre organisation syndicale s'alarment depuis de nombreuses années de la montée incessante de l'extrême droite et de la banalisation de ses idées en France, en Outre-Mer et dans le monde. Le résultat des élections européennes a crûment mis en lumière cette extrême droitisation des sociétés, nourrie par les politiques libérales et antisociales dans un contexte de montée des nationalismes.

La perspective d'une victoire de l'extrême droite à ce scrutin et son accès au pouvoir mettra en danger la solidarité entre les peuples en stigmatisant et discriminant toujours plus les minorités. De plus, cela constitue une grave menace pour les droits des femmes et des personnes les plus en difficultés que sont les jeunes et les familles que nous accompagnons.

Le **SNPES-PJJ/FSU** appelle donc l'ensemble des personnels de la PJJ à s'opposer massivement à l'extrême droite et à ses projets nauséabonds lors des élections législatives des 30 juin et 7 juillet, notamment.

Tout le monde aura bien compris que la situation à la PJJ est particulièrement préoccupante, raison pour laquelle le **SNPES-PJJ/FSU** a lancé dès janvier **un Plan d'urgence** à la PJJ que nous joignons à la présente déclaration.

Que dire de la direction de la PJJ qui s'empresse systématiquement de répondre aux injonctions en voulant imposer de nouvelles dispositions de procédure, comme la mesure d'intérêt éducatif ou toutes autres mesures pourtant déjà prévues dans le CJPM et le bloc peine ? ceci génère une perte de sens et de logique démontrant que ces annonces ne sont que purement électoralistes et donc dissociées des réalités professionnelles et de la réalité de vie des adolescents les plus vulnérables. Que dire également de la remise en cause du principe d'atténuation de la responsabilité pénale et la temporalité des procédures avec la volonté d'instaurer la comparution immédiate pour les mineurs ? Au lieu de soutenir une politique d'éducation ambitieuse et émancipatrice pour sa jeunesse la plus en difficulté, le gouvernement fait le choix de mesures autoritaires dans l'unique objectif « qu'elle se tienne sage » ! Pour exemple, il suffit de lire les dispositions prises pour les Jeux Olympiques.

Il devient plus qu'urgent que les plus hauts cadres de la PJJ au niveau des DIR et de l'Administration Centrale défendent enfin le rôle et la place de notre institution qui a le savoir-faire et les compétences pour prendre en charge les mineurs sans qu'on lui impose de nouvelles directives à chaque événement médiatique.

Après plusieurs boycotts, le **SNPES-PJJ/FSU** revient autour de la table de cette instance du dialogue social au regard de l'urgence de la situation sociétale, car malheureusement, la souffrance professionnelle s'est répandue dans toute les strates de l'institution et elle poursuit inlassablement son pitoyable travail.

Suite à l'audience bilatérale à la DIR Grand Centre le 31 mai, le SNPES est toujours dans l'attente d'arbitrages concernant l'allègement de charge d'activité de service peinant à se mettre en place sur cette DIR, à la différence d'autres territoires pour enfin reconnaître le travail effectué par les élus des représentants du personnel.

Concernant les moyens et le budget, nous sommes dans un contexte de restrictions budgétaires dont les coupes ne font que commencer. Quid des projets éducatifs de cet été qui sont revus à la baisse voire, refusés ; du parc automobile en nette diminution et avec l'arrivée des électriques inadaptées pour notre travail ; des formations des agents qui commencent à être remise en cause ainsi que des frais de représentation désormais restreints ? Nous faisons, une fois plus, le constat que le Complément Indemnitaire Annuel n'est qu'une prime injuste entre les différents corps (Agents administratifs par exemple) biaisant les entretiens des CREP dont le seul but est d'obtenir la docilité des agents. Cela crée des tensions et des divisions dans les équipes déjà mises à mal par le contexte actuel.

Le **SNPES-PJJ/FSU** ne laissera pas le gouvernement détruire la justice des mineur.es et nous nous poserons la question de notre présence sur le prochain CSA si la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse continue d'assister passivement au démantèlement de sa mission d'éducation ! Monsieur le président, vous devez prendre la mesure de la gravité de la situation et réaffirmer avec conviction le primat de l'éducatif sur le coercitif. Vous devez réaffirmer la place de la PJJ dans les différents dispositifs de prise en charge des mineur.es. et, notamment, au niveau de la protection de l'enfance en danger.